



Keolis  
Drôme Ardèche



Sradda  
Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme-Ardèche  
131 avenue des Auréats 26000 VALENCE - Tél. : 04 75 41 85 85

# Grand Jeu Concours des Cars Sud Rhône-Alpes

## REGLEMENT COMPLET

### ARTICLE 1 – ORGANISATEURS

Keolis Drôme Ardèche, dont le siège social est domicilié - 26, Rue Laurent de Lavoisier 26800 PORTES-LES-VALENCE, mandatée par la région Auvergne - Rhône Alpes.

Sud Rhône-Alpes Déplacements Drôme Ardèche (SRADDA), dont le siège social est domicilié - 131, Avenue des Auréats - CS 20101 26001 VALENCE CEDEX, mandatée par la région Auvergne - Rhône Alpes.

Autocars Ginhoux, dont le siège social est domicilié – Chemin de la Plaine 07200 AUBENAS, mandatée par la région Auvergne - Rhône Alpes.

### ARTICLE 2 – PARTICIPANTS

Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat. Peuvent y participer toutes les personnes **majeures** résidant en France Métropolitaine (à l'exclusion du personnel de la société organisatrice).

La participation au présent jeux concours implique l'autorisation de diffusion de l'image des gagnants ainsi que la citation de leur nom, prénom et ville de résidence sur tous les supports tels que notamment presse écrite, communication interne, externe, à des fins de promotion du concours et de ses résultats. Cette exploitation ne donnera lieu à aucune contrepartie, outre le bénéfice de la dotation.

## **ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION**

Le jeu est valable du 16 septembre 2016 au 15 octobre 2016 inclus. Il est accessible 24h sur 24 sur les sites internet [www.keolis-drome-ardeche.fr](http://www.keolis-drome-ardeche.fr), [www.ginhoux.com](http://www.ginhoux.com) et [www.sradda.com](http://www.sradda.com) sur cette période, sous réserve d'éventuelles opérations de maintenance. Pour participer, remplissez correctement le bulletin de participation (nom, prénom, téléphone, date de naissance et adresse mail) et répondez aux 5 questions. Les réponses seront rendues publiques à partir du 17 octobre sur les sites internet ci-dessus mentionnés.

Les gagnants seront tirés au sort le 26/10/2016 parmi les bonnes réponses.

Il ne sera accepté qu'une seule inscription par personne et cela, pendant toute la durée du jeu. Par ailleurs, il n'y aura qu'un seul gagnant par foyer (personne vivant sous le même toit).

Toute participation incomplète, erronée, contrefaite ou réalisée de manière contrevenante au présent règlement sera considérée comme nulle.

## **ARTICLE 4 : ANNONCE DU JEU**

Ce jeu est annoncé :

- Par affichage, dans les autocars des lignes 71, 73, 74, 75 et 76 et sur les poteaux d'arrêts de ces lignes.
- Par SMS, envoyé aux clients inscrits à nos bases de données informations voyageurs.

## **ARTICLE 5 : DOTATION**

- 3 Smartphones Samsung Galaxy J5
- 3 Montres Connectées Sony Smart Watch 2 Bracelet cuir noir
- 3 Enceintes Bluetooth (Montant = 25€ TTC l'unité)

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. De surcroît, le lot n'est pas cessible.

## **ARTICLE 6 – PUBLICATION DES RÉSULTATS / REMISE DES LOTS**

Les gagnants seront avertis personnellement par téléphone. Le cas échéant, ils seront avertis des modalités de la remise des lots auxquelles ils devront se conformer.

Chaque lot devra être réclamé par son gagnant au plus tard le 31 octobre 2016, sous peine d'annulation d'attribution du lot. Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné, sauf pour répondre aux demandes de règlement complet.

## **ARTICLE 7 – CONSULTATION DU REGLEMENT**

Le règlement du JEU CONCOURS a été déposé auprès de la SCP GILLY et LA PIETRA, Huissiers de Justices Associés.

Le règlement du jeu concours pourra être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en ferait la demande auprès du service communication de Keolis Drôme Ardèche - 26, Rue Laurent de Lavoisier 26800 PORTES-LES-VALENCE.

Ce règlement est également accessible sur [www.keolis-drome-ardeche.fr](http://www.keolis-drome-ardeche.fr), [www.ginhoux.com](http://www.ginhoux.com) et [www.sradda.com](http://www.sradda.com).

## **ARTICLE 8 – PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL**

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés », les participants sont informés que la communication de leurs coordonnées est obligatoire pour participer à l'opération et qu'elles ne sont communiquées qu'à la société organisatrice du jeu.

Les informations nominatives les concernant pourront faire l'objet d'un traitement informatisé et ils disposent à ce titre, d'un droit d'accès, de rectification et de radiation auprès de la société organisatrice.

## **ARTICLE 9 – CAS DE FORCE MAJEURE**

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être reconnue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu concours devait-être modifié, écourté ou annulé.

## **ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU REGLEMENT**

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.

## **ARTICLE 11 – ADRESSE DU JEU**

L'adresse postale du jeu est : Grand Jeu Concours des Cars Sud Rhône-Alpes, Keolis Drôme Ardèche, 26 Rue Laurent de Lavoisier, 26800 PORTES LES VALENCE.